



LES CYBERMENACES EN AFRIQUE.

Réponses
politiques et
meilleures
pratiques

Nnenna Ifeanyi-Ajufo

GRUPE D'EXPERTS EN
CYBERSÉCURITÉ DE L'UNION
AFRICAINNE

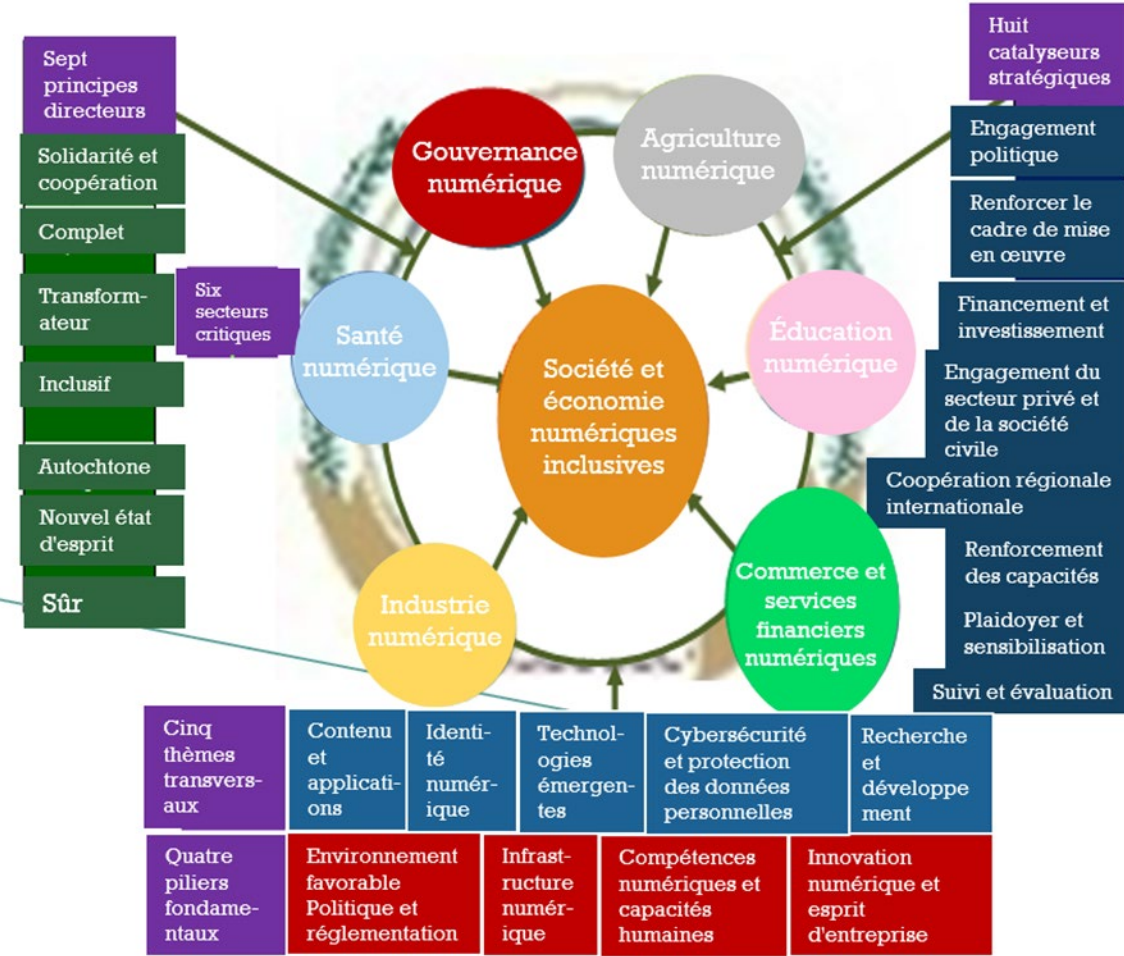
07 juin 2023

PROGRAMME AFRICAIN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (STN) approuvée lors de la 36e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine en février 2020 à Addis-Abeba, en Éthiopie (EX.CL/Dec. 1074(XXXVI)) indique que la cybersécurité et la protection des données personnelles constituent l'un des thèmes transversaux pour la réalisation de la transformation numérique de l'Afrique.

La cybersécurité est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Stratégie de transformation numérique de l'UA (2020 - 2030)



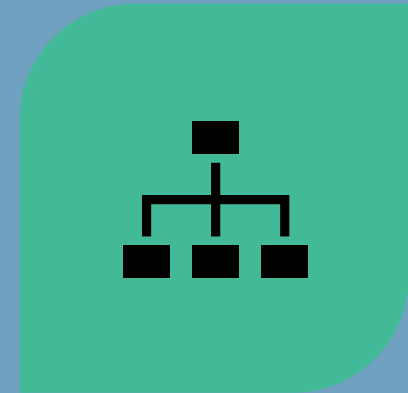
LA RÉPONSE DE L'AFRIQUE AUX CYBERMENACES



JURIDIQUE



TECHNIQUE



ORGANISATIONN
ELLE

RÉPONSES JURIDIQUES + INITIATIVES DE L'UNION AFRICAINNE



Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)



La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)



Les normes des Nations unies sur le comportement responsable des États dans le cyberspace



Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité



Convention des Nations unies sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles (en cours).



Groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur les TIC

RÉPONSES TECHNIQUES



Capacités, compétences et infrastructures



Équipes d'intervention en cas d'urgence informatique



Stratégies de cybersécurité appropriées



Points de contact 24/7/assistance juridique mutuelle, etc.

RÉPONSES ORGANISATIONNELLES



Mécanismes institutionnels et procédures –
article 27 de la convention de Malabo



Partenariats avec le secteur de la sécurité –
Article 26



Approche centrée sur les personnes –
éducation, sensibilisation, intervention auprès
des victimes – Article 26



Autorités réglementaires nationales – Article
25

TIRER PARTI DES RÉPONSES DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ POUR FAIRE PROGRESSER LA CYBERSÉCURITÉ EN AFRIQUE

Coopération internationale – Article 28, paragraphe 4

« Les États parties utilisent les moyens existants pour la coopération internationale en vue de répondre aux cybermenaces, d'améliorer la cybersécurité et de stimuler le dialogue entre les parties prenantes. Ces moyens peuvent être internationaux, intergouvernementaux ou régionaux, ou reposer sur des partenariats privés et publics. »

Renforcement des capacités + assistance technique

LA CYBERSÉCURITÉ EST-ELLE SIMPLEMENT UNE QUESTION DE SÉCURITÉ NATIONALE ?

- La nature du cyberspace implique que les réponses doivent transcender les notions traditionnelles de sécurité
- Si les gouvernements créent et développent principalement des initiatives en matière de cybersécurité, il est important de consulter des experts techniques, des entreprises privées et la société civile pour obtenir des recommandations sur la manière d'améliorer les stratégies.
- Les entreprises du secteur privé sont essentielles en raison de leur rôle dans la création et la maintenance des technologies sur lesquelles reposent les problèmes de cybersécurité.
- La communauté technique possède l'expertise technique et la compréhension de l'internet et est souvent citée par les gouvernements lors de l'élaboration de politiques de cybersécurité.
- La société civile est particulièrement bien placée pour défendre les politiques de cybersécurité.

**Thank you
for your
attention**

شكرا لك على
انتباهك



**Merci
pour votre
attention**

**Obrigado
pela sua
atenção**